



Téléphone : 03.28.26.12.27

Télécopie : 03.28.26.93.26

Mail : [mairie-uxem@wanadoo.fr](mailto:mairie-uxem@wanadoo.fr)

Site internet : uxem.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UXEM se sont réunis à 18 h 30 en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 juin 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. Tony CHEVALIER, M. David DESMIDT, M Jean-Pierre ANTOINE, M. Alain NOËL

### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. Maxime MESTDAGH, ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

### ABSENTS :

Mme Maryline POIDEVIN, Madame Elvira CORREIA, Madame Karine DUVIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alain NOËL est désigné secrétaire de séance.

### **1. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que les Conseils Municipaux sont convoqués le 9 juin 2023 afin de procéder à la désignation des délégués et des suppléants formant le collège électoral chargé d'élire 11 sénateurs.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 12

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

**Le Bureau Electoral est constitué ainsi que suit :**

- Monsieur le Maire, Président
- Les deux conseillers les plus âgés : Mme Martine OCHEM et M. Gérard GOUBELLE
- Les deux conseillers les plus jeunes : M. Nicolas FORAIN et M. David DESMIDT

#### **Election des délégués**

Candidatures :

Après enregistrement des candidatures, le Président a invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret, à l'élection.

Le dépouillement a commencé à 18 h 35. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : 1 bulletins blancs ou nuls

Nombre des suffrages exprimés : 11

**Ont obtenu :**

Ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter ces fonctions :

- M. Nicolas FORAIN
- Mme Catherine VANDERFAILLIE
- M. Alain NOËL

#### **Election des suppléants**

Candidatures :

Ont été proclamés suppléants et ont déclaré accepter ces fonctions :

- Mme Armelle BOULOGNE
- M. Maxime MESTDAGH
- Mme Martine OCHEM

## **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2023**

**Compte-rendu approuvé à l'unanimité (12 voix).**

## **3. Mise à jour du tableau des emplois suite à avancements de grade**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** de :

- deux emplois d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures).

- la **création** de :

- deux emplois d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30 heures).

- d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la Commune d'UXEM comme suit :

<b>GRADE OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>dont TNC</b>
<b><u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u></b>				
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	1	0	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	2	
<b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>				

Agent de maîtrise	C	1	0	
Adjoint Technique	C	9	8	1 (non pourvu)
<b><u>SECTEUR SOCIAL</u></b>				
Agent spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	0	
<b><u>SECTEUR CULTUREL</u></b>				
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>16</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

**Adopté par 12 voix**

**4. Candidature au label "Terre de jeux 2024"**

Considérant qu'en 2024, la France accueillera le monde entier à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Considérant que le Comité d'organisation des JO de Paris 2024 a créé un label en 2019 destiné aux collectivités territoriales afin d'apporter une dimension territoriale à cette compétition internationale majeure,

Que ce label nommé « **Terre de Jeux 2024** » valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens,

Que devenir « **Terre de Jeux 2024** » c'est bénéficier :

- D'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux,
- D'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 mais aussi aux appels à projets dédiés,
- Du partage d'expérience avec une communauté engagée,
- Du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir nos actions et notre territoire,
- De donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des JOP.

Considérant que le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) ainsi que la CCHF ambitionnent d'être un territoire pleinement couvert par le label « **Terre de Jeux 2024** »,

Que, de son côté, membre de la CCHF, la commune d'UXEM dans son action quotidienne et dans ses projets, peut prétendre au label « **Terre de Jeux 2024** » sans pour autant mobiliser des moyens spécifiques et coûteux.

Considérant les avantages du label en termes d'image et de potentialités,

Considérant la possibilité de promouvoir les valeurs de l'olympisme et du paralympisme à travers ses actions quotidiennes au bénéfice du territoire,

Considérant la possibilité offerte par le P.M.C.O. de participer au projet mis en œuvre,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire/Madame le Maire ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à déposer la candidature de la commune d'UXEM au label « terre de jeux 2024 » ;

**Adopté par 12 voix**

#### **Questions diverses du Conseil Municipal :**

**Madame Martine OCHEM informe que le concours des Maisons fleuries n'aura pas lieu cette année faute de participants suffisants les dernières années.**

**La séance est levée à 19 h 10**

Le Maire  
  
Pierre DEFRANCE

**Le Secrétaire de Séance,**

**Alain NOËL**



